

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 18 janvier 2021**

Délibération N°1 du 18 janvier 2021

Date de convocation : 08.01.21
 Date d'affichage : 08.01.21

Etaient présents : (19)
 Maryline Fournier, Maire
 Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,
 Dominique Paul, Serge Planchon Adjoint,
 Pascal Ancelot, Benoit Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha, Patrick Jouen,
 Julien Ménard, Céline Obin, Véronique Obin, Isabelle Poulain, Vincent Prié,
 Gérard Sadé, Rachida Slamani, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :
 En exercice : 23
 Présents : 19
 Votants : 22

Etaient Excusés : (4)
 Agnès Corruble ayant donné délégation à Isabelle Poulain, Mickael Lefebvre ayant donné délégation à Julien Ménard, Guy Sénécal ayant donné délégation à Serge Planchon, Isabelle Normand.

Secrétaire de séance : Emmanuelle Duplessis Yaha

BUDGET COMMUNAL
Decision modificative n°3
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Philippe Gautrot,
 Adjoint au Maire

Propose au conseil municipal de régulariser certaines opérations prévues au budget de l'exercice 2020 comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6135 locations mobilières	2150.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 charges à caractère général	2150.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D- 7391171 dégrèvement taxe foncière jeunes agriculteurs	0.00 €	2150.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuation de produits	0.00 €	2150.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	2150.00 €	2150.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-21312-171 travaux Accessibilité	20.450,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

D-2132-176 IDEFHI	0,00 €	450,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	20.450,00 €	450,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-136 : Travaux église	0,00 €	20.000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D23 : Immobilisations en cours	20.450,00 €	20.450,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	20.450.00 €	20.450.00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	0,00 €		0,00 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

